



Information aux habitants de Curtilles

Démarchage à domicile : quelques conseils

La fin de l'hiver et le retour des beaux jours annoncent la reprise des activités de démarcheurs itinérants auprès de la population. Différents services sont proposés tels que le nettoyage des façades, de la toiture, des dalles de jardin, l'exécution de travaux de terrassement, de peinture, de traitements anti-mousses ou encore de goudronnage.

Parfois, des démarcheurs peuvent se montrer pressants, surtout à l'endroit de personnes âgées. Pour prévenir d'éventuelles déconvenues lors de la réalisation de ces travaux, les conseils suivants peuvent être donnés :

- Ne laissez pas des démarcheurs s'introduire chez vous.
- Demandez aux personnes qui se présentent à votre domicile de s'identifier par leur nom propre ou par celui de leur entreprise.
- Exigez un devis clair par écrit avant la réalisation de travaux et ne versez pas d'acompte.
- Soyez attentifs aux conditions dans lesquelles les travaux seront réalisés. Demandez des précisions à ce propos. Les normes légales et en particulier environnementales doivent être respectées.
- N'hésitez pas à faire appel à la police en cas de problème.

**Ce message de prévention et de sensibilisation
nous a été transmis par la Préfecture.**

La Municipalité le partage dans ce tout-ménage dans le but premier de vous rappeler que **les différentes entreprises locales sont présentes pour vous tout au long de l'année.**

Contactez-les et sollicitez-les en priorité pour vos besoins de rénovation et pour accomplir les autres travaux nécessaires.